Mairie de Jujurieux
12 rue Jules Ferry – 01640 JUJURIEUX
Tel : 04 74 36 82 66 – accueil@jujurieux.fr

PROCES VERBAL
Conseil Municipal de Jujurieux
Du mardi 20 mai 2025 à 20h

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances, après convocation du Maire, Madame Anne BOLLACHE.

Présents : Anne BOLLACHE, Sébastien BOYER, Nathalie CURTINE, Jérôme BEGON, Nadège DESCHAMPS, Jacques GROSGURIN, Fabienne FASQUELLE, Odile ARBILLAT, Christophe EUSEBE, Frédéric MONGHAL, Laurence MOUROT.

Absents excusés : Joël BROYER et Laure MARTIN.

Absents représentés :
- Michel BLANCHET représenté par Nathalie CURTINE
- Christine FUNAZZI représentée par Fabienne FASQUELLE
- Joelle PELLUET représentée par Laurence MOUROT

Nombre de conseillers en exercice : 16 **Présents : 11** **Votants : 14**

Date de la convocation : 16 mai 2025

Madame Laurence MOUROT ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR :
- MODIFICATION DES EMPLOIS PERMANENTS
- CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS A LA SUITE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE SCOLAIRE

VOTES :
- Voix « Pour » : 14
- Voix « Contre » : 0
- Abstention : 0

---

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25/03/2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 25/03/2025, avec les modifications suivantes :
- coquille alinéa 4 du point 4, 2025 à la place de 202,
- suppression du 2ème alinéa du point 14,
- correction des RAR des tableaux relatifs aux comptes administratifs,

est adopté à l'unanimité.

2. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A ACCROISSEMENT SAISONNIER – MAITRE NAGEUR SAUVETEUR

Madame Fabienne FASQUELLE informe qu'il est nécessaire de mettre à disposition un maitre-nageur sauveteur afin d'effectuer la surveillance des enfants des écoles primaires et maternelles de la commune de Jujurieux lors de l'ouverture de la piscine communale extérieure. Elle souligne que l'école privée Saint Joseph utilisera également la piscine.

Elle précise qu'il convient de créer un emploi saisonnier d'activité de maitre-nageur sauveteur à temps non complet à raison de 12H15 heures de travail par semaine, du 2 juin au 27 juin 2025 inclus, au montant horaire de 25 € brut de l'heure à laquelle s'ajoutera une indemnité kilométrique.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,* ***à l'unanimité*** *:*
  - *Décide de créer un emploi saisonnier d'activité du 2 juin au 27 juin 2025 inclus.*
  - *Précise que la durée de l'emploi sera de 12 heures 15 minutes par semaine.*
  - *Décide que la rémunération sera fixée à 25 € l'heure et qu'une indemnité kilométrique sera versée pour ses déplacements domicile/travail (après transmission d'un état des déplacements et en fonction de la puissance fiscale du véhicule et du barème officiel).*
  - *Habilite Madame le Maire à recruter un agent contractuel à temps non complet pour pourvoir cet emploi.*
  - *Autorise Madame le Maire à signer tous les actes de gestion en découlant.*

3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE JUJURIEUX

La candidature de Madame Barbara BOUDET pour le poste de maître-nageur sauveteur affecté à la surveillance des enfants des écoles primaires et maternelles de la commune, a été retenue. Elle interviendra durant le temps scolaire, dans les conditions approuvées par la délibération ci-dessus.
Madame Barbara BOUDET, maitre-nageur sauveteur, exerce par ailleurs pour son propre compte : elle pourrait assurer des séances d'aquagym et des cours de natation adultes/enfants, sur inscription, en dehors des créneaux scolaires.
Madame Le Maire propose de signer avec Madame Barbara BOUDET, une convention de mise à disposition de la piscine municipale de Jujurieux, pour lui permettre d'exercer son activité, du 2 au 27 juin 2025 inclus, du lundi au vendredi, entre 10h et 18h30, en dehors des cours scolaires.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,* ***à l'unanimité*** *:*
  - *Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine municipale de Jujurieux, telle qu'annexée à la présente délibération.*

4. CORRECTION MONTANT ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Madame Le Maire informe qu'une 1ère délibération des Attributions de Compensation est passée au conseil communautaire le 30/01/2025 et en conseil municipal le 25/03/2025. Cependant, il y a eu une erreur dans la formule de calcul. Cette délibération des AC a été repassée le 03/04/2025 en Conseil Communautaire. Il est donc nécessaire de reprendre une délibération pour chaque commune.
Ce montant sera versé sur le budget principal au titre de l'année 2025.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,* ***à l'unanimité*** *:*
  - *Valide le montant de* ***130 234*** *€ à la place de* ***130 504*** *€ de l'attribution de compensation pour l'année 2025.*

5. VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2023 A LA CCRAPC

Madame le Maire informe que conformément aux mécanismes de solidarité adoptés par la Communauté de Communes, il convient de signer une convention approuvant le montant du fonds de concours pour le financement des travaux de voirie réalisés en 2023.

Elle précise que la Commune participe à hauteur de 10 % des travaux de voirie planifiés sur son territoire par la Communauté de Communes. En 2023, le coût de ces travaux était de 17 630,36 € HT soit un montant de fonds de concours communal de 1 763,04 € HT.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,* ***à l'unanimité*** *:*
  - *Accepte le versement d'un fonds de concours à la CCRAPC pour un montant de 1 763,04 € relatif aux travaux de voirie de l'année 2023.*

- *Autorise Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tout autre document se rapportant à ce dossier.*

6. MODIFICATION DES EMPLOIS PERMANENTS

Madame Nadège DESCHAMPS, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Vu le départ en retraite d'une Agente Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles (ATSEM), le service scolaire sera restructuré, avec une redistribution des tâches.
Pour cela, elle présente le tableau retraçant pour chaque emploi existant : la filière (filière technique ou filière sociale), l'emploi, le(s) cadre(s) d'emploi, la durée hebdomadaire notamment en cas d'emploi à temps non complet.

La restructuration proposée prévoit les mesures suivantes :
Le poste de la filière technique de 28,34h (annualisé) est supprimé ;
La durée hebdomadaire du poste de la filière sociale à 26,14h (annualisé) est modifiée pour passer à 20,65h (annualisé) ;
- Création d'un poste dans la filière sociale de 28,34h (annualisé) ;
- Création d'un poste dans la filière technique de 5,49h (annualisé).

Ce document mis à jour et approuvé lors de cette séance permettra d'attester auprès du Service de Gestion Comptable de Montluel des créations de postes relatifs aux emplois permanents présents au sein de la collectivité.

➢ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,* ***à l'unanimité :***
  - *Approuve les postes créés et intégrés dans le tableau des emplois permanents de la collectivité joint à la présente délibération.*
  - *Charge Madame le Maire des recrutements ou remplacements des agents affectés à ces postes.*
  - *Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits aux budgets.*

7. CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS A LA SUITE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE SCOLAIRE

Madame Nadège DESCHAMPS, adjointe aux affaires scolaires informe qu'il convient de pourvoir à un renfort au niveau du service scolaire avec un agent polyvalent du service scolaire dans la filière administrative, en temps non complet de 10/35e annualisé et un agent de surveillance cantine (filière technique), en temps non complet de 6,27/35e annualisé.

➢ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,* ***à l'unanimité*** *:*

  - *Décide de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif de 10h (annualisé) pour accroissement temporaire d'activité, à compter du mois de septembre 2025 pour une durée maximale d'1 an renouvelable.*
  - *Décide que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs, entre l'échelon 1 et 5.*
  - *Décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique de 6,27h (annualisé) pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 1er septembre 2025 pour une durée maximale d'1 an renouvelable.*
  - *Décide que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux, entre l'échelon 1 et 5.*
  - *Habilite Madame Le Maire à recruter 2 agents contractuels pour pourvoir ces emplois.*

8. INFORMATIONS DIVERSES

- **Retour sur le PAT (Projet Alimentaire Territorial, porté par la CCRAPC)**

Madame le Maire et Monsieur Frédéric Monghal présentent l'avancement de quelques axes du PAT :

- Accompagnement des cantines dans la lutte contre le gaspillage alimentaire :
  Une semaine « anti-gaspi » a été réalisé en novembre 2023 dans les cantines de la CCRAPC. Constat sur Jujurieux : beaucoup de pain gaspillé, des quantités importantes de nourriture jetées proviennent de repas non servis du plat à l'assiette ... avec un impact financier important sur le coût des repas réellement consommés.
  Un travail sera mené, avec en appui la communauté de communes, pour éviter autant de gaspillage.
- Projet de cuisine dans les crèches :
  70 enfants sont concernés par les 3 crèches. Aujourd'hui les repas sont confectionnés dans la cuisine existant à la maison Frimousse basée à Saint Jean le Vieux. Le but est d'améliorer la qualité des repas en produisant en proximité et en travaillant avec des produits locaux. Prochainement l'acquisition d'un véhicule réfrigéré permettra de faire les livraisons en interne. Ces dispositifs permettent de maitriser les coûts.
- « Ma cantine à 1€ » : cette mesure de solidarité adoptée par le conseil municipal précédemment est également un volet du PAT

- **Subvention Région de 2320 € accordée**, pour le financement d'une dalle support qui recevra un abri bus mis à disposition par la Région, à côté de la pharmacie.

- **Remboursement d'un feu tricolore par la SMACL Assurances** d'un montant de 1 473,74 €. Pour rappel : un camion avait percuté notre feu tricolore le 9 décembre 2024.

- **Borne de recharge électrique** – IRVE-SIEA-022 – à mettre en place sur le nouveau parking, rue Jules Ferry : la commune est maître d'ouvrage, la subvention du SIEA est versée sous forme de fonds de concours, donc après transmission de la facture acquittée. La première borne semi-rapide sur chaque commune du département peut être « gratuite » ou plutôt sans reste à charge après subventions mais en hors taxes uniquement, dans le cas d'un raccordement standard au réseau électrique et sans option supplémentaire (TPE, potelets, etc.). Sans option, le reliquat de TVA après FCTVA pour la commune est estimé à un peu plus de 1000 €. Le montant du devis signé est de 28 295,24 €.

- Bilan provisoire de l'enquête « votre avis nous intéresse » sur le devenir du local de l'ancienne poste, place de l'Hôtel de Ville

24 réponses reçues au 19 mai 2025
Répartition des préférences et avis sur la destination du local :

Un commerce	18
Un service	10
Autre	6

Dont 3 suggestions pour un lieu multi-activités avec expositions, ventes éphémères etc...

Avis sur la nature du commerce :

Boucherie/ charcuterie/ traiteur	9
Producteurs locaux / bio/art et artisanat	4
Fleuriste	4
Quincaillerie	2
Café, crêperie avec terrasse	2

Avis sur les services :

Service bancaire / distributeur	6
Police municipale	2
Aide administrative / MSAP	2
Laverie automatique	1

Autres suggestions :

Repair café, recyclerie, réparation vélo	1
Pédicure	1

Enlèvement d'encombrants	1
Galerie d'art	1
Cinéma	1
Aide aux devoirs / accueil ados	1
Cordonnier	1
Couturière	1

L'enquête sera relancée sur Panneau Pocket pour obtenir un peu plus d'avis.

- **Réflexion sur le site des soieries :** une réunion est programmée le 27 mai avec les propriétaires des différents bâtiments, pour envisager l'évolution du site, et les projets éventuels et les liens avec le village pour les 15 ans à venir.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements d'Odile Arbillat à l'endroit des conseillers qui ont participé à l'exposition du 8 mai. Un courrier officiel de la mairie sera adressé à ceux qui ont permis la faisabilité de cet évènement.

- Samedi 24 mai, Pièce de théâtre à l'espace culturel : « Antigone… Enfin, presque ! », soirée organisée par l'office culturel de Jujurieux.

- Une manifestation de ball-trap est prévue les 24 et 25 mai à Chenavel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h35.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 17 juin 2025.

Approuvé en séance du Conseil Municipal le 17-06-2025

SIGNATURES	
Le Maire	La Secrétaire de Séance
Anne BOLLACHE	Laurence MOUROT

Affiché en mairie et sur le site internet le 21-06-2025